



Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
*Vice-président de la commission de la
défense nationale et des forces armées*

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Monsieur Gérard Collomb
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur – Place Beauvau
75008 Paris

A Paris, le 20 septembre 2018

Objet : Avenir des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le ministre,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin d'attirer votre attention sur l'avenir des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) compte-tenu de la transposition en droit français de la directive européenne 2003/88/CE relative au temps de travail (DETT).

Comme vous le savez, cette directive conduit à plafonner de manière cumulée le travail salarié et les activités de SPV. Actuellement, le statut des SPV est encadré par la Loi n°2011-854 du 20 juillet 2011, qui dans son article L723-5 du code de la sécurité intérieure dispose que « *l'activité de sapeur-pompier volontaire, qui repose sur le volontariat et le bénévolat, n'est pas exercée à titre professionnel mais dans des conditions qui lui sont propres* ». Or, par un arrêt du 21 février 2018, la Cour de Justice de l'Union européenne a rappelé que « *les Etats membres ne pouvaient pas déroger, à l'égard de certaines catégories de sapeurs-pompiers recrutés par les services publics d'incendie, à l'ensemble des obligations découlant des dispositions de la directive 2003/88/CE* ». Celle-ci suppose, en définissant notamment les notions de « temps de travail » et de « période de repos », que les SPV exerçant une activité professionnelle devront respecter un repos journalier obligatoire de 11 heures consécutives par 24 heures, empêchant leur mobilisation après une journée de travail. Par ailleurs, les SPV ne pourront plus déroger au plafond annuel de travail, ce qui réduira considérablement les heures qu'ils consacrent à leur activité de secours.

Alors que le modèle de secours français repose essentiellement sur le volontariat (actuellement 192 582 SPV et 41 973 professionnels), l'application de cette mesure mènerait peu à peu à une professionnalisation de cette activité volontaire, dont l'impact serait préjudiciable. En effet, cela se traduirait, en outre, par une baisse en termes d'effectifs, un assèchement de la ressource volontaire et à une réduction du potentiel en garde postée en journée et la nuit. Ainsi, notre modèle de secours serait moins efficace ; la protection de nos concitoyens et la sécurité du territoire seraient affectées.

A mon sens, une démarche mériterait d'être initiée auprès de l'Union européenne en vue d'exempter les sapeurs-pompiers volontaires de l'application de la DETT.

En espérant que vous réserverez un accueil favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Michel Jacques



Bérenghère ABBA, députée de la Haute-Marne
Xavier BATUT, député de la Seine-Maritime
Grégory BESSON-MOREAU, député de l'Aube
Anthony CELLIER, député du Gard
Yves DANIEL, député de Loire-Atlantique
Typhanie DEGOIS, députée de la Savoie
Jennifer DE TERMMERMAN, députée du Nord
Christelle DUBOS, députée de la Gironde
Olivier GAILLARD, député du Gard
Grégory GALBADON, député de la Manche
Raphaël GAUVAIN, député de la Saône-et-Loire
Marie GUEVENOUX, députée de l'Essonne
Yannick HAURY, député de la Loire-Atlantique
Sandrine JOSSO, députée de la Loire-Atlantique
Yannick KERLOGOT, député des Côtes-d'Armor
Loïc KERVRAN, député du Cher
Aina KURIC, députée de la Marne
Daniel LABARONNE, député de l'Indre-et-Loire
François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône

Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie
Jean-Charles LARSONNEUR, député du Finistère
Christophe LEJEUNE, député de la Haute-Saône
Nicole LE PEIH, députée du Morbihan
Jacques MARILOSSIAN, député des Hauts-de-Seine
Sereine MAUBORGNE, députée du Var
Adrien MORENAS, député du Vaucluse
Hervé PELLOIS, député du Morbihan
Patrice PERROT, député de la Nièvre
Rémy REBEYROTTE, député de la Saône-et-Loire
Mireille ROBERT, députée de l'Aude
Thomas RUDIGOZ, député du Rhône
Benoît SIMIAN, député de la Gironde
Bertrand SORRE, député de la Manche
Vincent THIEBAUT, député du Bas-Rhin
Stéphane TROMPILLE, député de l'Ain